

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 25 janvier 2017

Bilan de l'opération de contrôles routiers inter-services dans le département du Jura

Le préfet du Jura, Richard VIGNON, a participé aux côtés de la gendarmerie nationale, de la police aux frontières (PAF), de la douane française, des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du Jura, de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, à des contrôles routiers visant principalement à lutter contre l'insécurité routière et contre toute forme de délinquance (terrorisme, trafic d'armes, stupéfiants, immigration et travail dissimulé...) ce **mercredi 25 janvier 2017 entre 8h00 et 11h00** sur l'aire de repos de Sampans sur l'autoroute A36 (dans le sens Beaune-Mulhouse).

Au total, cette opération a mobilisé 58 fonctionnaires dont :

- 34 gendarmes et une équipe cynophile ;
- 8 douaniers et une équipe cynophile ;
- 6 policiers de la PAF ;
- 5 contrôleurs de la DREAL ;
- 1 contrôleur de l'URSSAF ;
- 1 inspecteur de la DDCSPP.

155 véhicules ont été contrôlés dont 25 poids lourds, 35 camionnettes et 95 véhicules légers, pour un total de 38 infractions relevées :

- 1 infraction douanière pour manquement à l'obligation déclarative relative à la possession et au transport de numéraire.
- 1 infraction douanière de détention et transport de stupéfiants.
- 1 délit pour usage irrégulier de l'appareil de contrôle
- 1 infraction de dépassement du temps de conduite
- 4 délits de conduites sous l'emprise de produits stupéfiants.

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39

- 9 surcharges au poids total autorisé en charge (PTAC 1) défaut de permis de conduire.
- 1 procédure de travail dissimulé.
- 2 défauts du port de la ceinture de sécurité.
- 1 défaut de contrôle technique.
- 2 défauts d'affichage des prix (taxis)
- 5 taxis feront l'objet d'un signalement à l'autorité administrative pour manquement à la réglementation.
- 4 permis de conduire retenus.
- 5 véhicules immobilisés.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public :
consultez notre site internet
www.jura.gouv.fr, rubrique
« horaires »



@Prefet39